



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

NOTE D'INFORMATION

**OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION
« ETAT DU SENEGAL 6,25% 2015-2022 »
09 SEPTEMBRE 2015**

SOMMAIRE

I.1	Contexte et objet de l'opération.....	3
I.1.1	Contexte de l'opération.....	3
I.2	Caractéristiques de l'opération.....	3
I.3	Tableau d'amortissement.....	4
II. PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....		5
II.1	Situation économique et financière à fin 2014.....	6
II.1.3	Situation monétaire.....	7
II.1.4	Echanges extérieurs.....	8
II.2	Perspectives.....	8
II.2.1	Evolution de la situation économique et financière.....	8
II.2.2	Politique macroéconomique et réformes structurelles.....	11
II.3	Notation souveraine du Sénégal.....	13
II.4	Présentation de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor.....	13
II.4.1	Missions.....	14
II.4.2	Organisation des services.....	14
III. ANNEXES.....		16
Annexe 1 :	Principaux indicateurs économiques et financiers Macroéconomiques.....	17
Annexe 2 :	Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) de l'année 2015.....	18
Annexe 3 :	Programme indicatif d'émission de titres publics en 2015.....	19
Adresses utiles	20 ; 21

I.1 Contexte et objet de l'opération.

I.1.1 Contexte de l'opération

Depuis le début des années 2000, les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) interviennent sur les marchés de capitaux de la zone pour lever des ressources comme alternative à la suppression des avances statutaires par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dans le cadre des changements intervenus dans sa politique monétaire.

Ainsi, le Sénégal intervient sur lesdits marchés depuis 2001 en émettant des obligations et des bons du Trésor par adjudication ou par appel public à l'épargne.

Au titre de l'année 2015, le programme d'emprunts obligataires de l'Etat du Sénégal porte sur un montant global de 490 milliards de FCFA, dont 140 milliards en bons du Trésor et 350 milliards en obligations du Trésor, conformément au calendrier d'émissions indicatif de titres publics.

Objet de l'opération

Les ressources levées sont destinées à couvrir les besoins de trésorerie et à financer des projets d'investissements prévus dans la loi de finances de l'année 2015.

I.2 Caractéristiques de l'opération

Les principales caractéristiques de l'opération se présentent comme suit :

Emetteur	: Etat du Sénégal
Réseau de placement	Toutes les directions nationales de la BCEAO dans l'UEMOA
Dénomination	: OTA TRESSN 6,25% 2015– 2022
Nature de l'opération	: Emprunt obligataire par adjudication
Montant de l'émission	: 30 milliards de FCFA
Valeur nominale	: 10 000 FCFA
Prix d'émission	: multiples
Nombre de titres à émettre	: 3 000 000 obligations
Forme des titres	: Les titres sont dématérialisés, tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central en relation avec la Banque Centrale.
Durée de l'emprunt	: 7 ans
Différé	: 2 ans
Date de jouissance	: La date de jouissance des titres sera le premier jour ouvrable suivant la date de clôture de l'opération.
Taux d'intérêt	: 6,25% l'an
fiscalité	Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tous impôts pour l'investisseur au Sénégal.
Echéance	10 septembre 2022

Note d'information : OTA 9 Sénégal 6,25% 2015-2022

- Paiement des intérêts et Remboursement du capital** : Les intérêts seront payables annuellement à partir de la date de jouissance des titres.
Le remboursement du capital sera annuel, après deux années de différé, à raison du paiement du cinquième (1/5) dudit capital.
- Date de souscription** : La date de souscription est prévue au 09 septembre 2015.
- Liquidité** : Les obligations seront admissibles au refinancement de la Banque Centrale et sont négociables sur le marché secondaire.
- Garantie** : Etat du Sénégal
- Personnes concernées** : L'émission obligataire est ouverte aux personnes physiques et morales des pays membres de l'UEMOA ainsi qu'aux investisseurs institutionnels régionaux et internationaux.
- Organisation matérielle** : L'Agence UMOA-Titres en relation avec la BCEAO.

I.3 Tableau d'amortissement

TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF : OBLIGATIONS DU TRESOR SENEGALAIS 6,25% 2015 - 2022

Période	Encours de début de période	Intérêts annuels	Amortissements	Annuités	Encours fin de période
10/09/2016	30 000 000 000	1 875 000 000	0	1 875 000 000	30 000 000 000
10/09/2017	30 000 000 000	1 875 000 000	0	1 875 000 000	30 000 000 000
10/09/2018	30 000 000 000	1 875 000 000	6 000 000 000	7 875 000 000	24 000 000 000
10/09/2019	24 000 000 000	1 500 000 000	6 000 000 000	7 500 000 000	18 000 000 000
10/09/2020	18 000 000 000	1 125 000 000	6 000 000 000	7 125 000 000	12 000 000 000
10/09/2021	12 000 000 000	750 000 000	6 000 000 000	6 750 000 000	6 000 000 000
10/09/2022	6 000 000 000	375 000 000	6 000 000 000	6 375 000 000	-
Total		9 375 000 000	30 000 000 000	39 375 000 000	

II. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

II.1 Situation économique et financière à fin 2014.

II.1.1. Secteur réel

A la suite de la morosité observée au cours des dernières années imputable, notamment, à une faible résilience aux chocs exogènes, à une agriculture tributaire de la pluviométrie ainsi qu'à une faiblesse patente du tissu industriel, l'économie sénégalaise serait marquée par une reprise en **2014**. Le regain de dynamisme qui semble s'amorcer traduit le renforcement de la demande intérieure, favorisé par la consolidation des investissements publics dans l'énergie et les infrastructures, dans un contexte de démarrage de la mise en œuvre du PSE. Globalement, le taux de croissance du PIB réel, ressortirait à 4,5% en 2014 contre 3,5% un an auparavant, porté par la relance dans le secteur secondaire et la vigueur dans les services.

Au niveau du secteur primaire, une légère progression de 0,8%, après une hausse de 3,3% l'année précédente, est attendue. Cette décélération, liée au sous-secteur agricole, reflète les incertitudes qui pèsent sur le bon déroulement de l'hivernage, au regard de l'installation tardive des pluies dans plusieurs localités du pays. Par ailleurs, les prévisions météorologiques établies par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) font état d'une pluviométrie qui serait déficitaire dans certaines zones du territoire national. Dans ce contexte, le Gouvernement a pris une série de mesures anticipatives afin d'atténuer l'impact d'une installation tardive des pluies sur la production agricole. Il s'agit, notamment, de la mise à disposition de variétés de semences de niébé et de mil à cycle court mieux adaptées à des situations de déficit pluviométrique. En termes de mise en place des engrais, les prix de cession ont été revus à la baisse pour l'urée ainsi que pour ceux destinés à l'arachide et au mil.

Dans le secteur secondaire, l'activité tirerait avantage de la relance des sous-secteurs des corps gras alimentaires, de la fabrication de sucre, des produits chimiques et des matériaux de construction conjuguée notamment au dynamisme des BTP. Ainsi, le secteur devrait enregistrer une hausse de 4,9% en 2014, après une contraction de 1,5% l'année précédente.

Concernant **le secteur tertiaire**, le regain de dynamisme, noté l'année précédente, se prolongerait en 2014, favorisé notamment par les postes et télécommunications de même que les services financiers. Néanmoins, les activités commerciales, le transport ainsi que les services d'hébergement et de restauration seraient affectés par les menaces liées à l'épidémie à virus Ebola. Au total, les services se conforteraient de 5,6% en 2014 contre 6,4% en 2013.

Au titre des prix, l'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, devrait s'établir à 0,8% contre -1,4% en 2013, dans un contexte de détente du cours du baril de pétrole brut. Cette progression modérée reflète,

notamment, les bons résultats escomptés dans l'agriculture, lesquels devraient se traduire par un repli du prix des céréales. Ainsi, les prix à la production dans les secteurs primaire et tertiaire devraient progresser par rapport aux niveaux enregistrés en 2013 (+1,0% et -1,2%) pour s'établir respectivement à 2,5% et 0,6% en 2014. Au niveau du secteur secondaire, les prix à la production seraient en baisse de 0,1% contre 4,7% en 2013.

II.1.2 Finances publiques

Au terme de la gestion de 2014, le déficit budgétaire, dons compris, devrait s'améliorer de 0,4% point de PIB passant de 400,4 milliards (5,5% du PIB) en 2013 à 396,4 milliards (soit 5,1% du PIB) prévu en 2014, à la faveur notamment des importantes réformes engagées pour l'amélioration des finances publiques ainsi que de l'impact attendu du démarrage de la mise en œuvre du PSE. En effet, en 2014, la politique en matière de finances publiques et d'endettement s'est inscrite dans une trajectoire prudente afin de préserver la stabilité macroéconomique. Ainsi, la mobilisation des ressources devrait bénéficier de la deuxième année de mise en œuvre de la réforme fiscale ; quant aux dépenses publiques, l'optique de rationalisation des charges de fonctionnement devrait être maintenue afin de renforcer l'investissement dans le contexte de la mise en œuvre du PSE.

L'encours de la dette publique totale est estimé à 3937,6 milliards à fin 2014 contre 3341,7 milliards en 2013, soit un accroissement de 17,8% tiré en grande partie par l'émission de l'eurobond d'un montant de 500 millions USD. Il représenterait ainsi 50,6% du PIB en 2014 contre 45,7% un an auparavant. Il demeure en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA. Il est composé de 2872,1 milliards de dette extérieure et 1065,5 milliards de dette intérieure.

Le service afférent à la dette publique extérieure est estimé en quasi-stabilité en 2014 relativement à 2013 en s'établissant à 140,8 milliards contre 140,2 milliards. Il représenterait 8,6% des recettes budgétaires et 6,7% des exportations de bien et service. En termes de viabilité de la dette publique, le Sénégal dégage toujours un profil de pays à risque de surendettement faible.

II.1.3 Situation monétaire

L'évolution de la situation des institutions monétaires, entre 2013 et 2014, serait marquée par une amélioration de 92 milliards des avoirs extérieurs nets, une augmentation de 13,4% du crédit intérieur et une expansion de la masse monétaire de 13,9%.

II.1.4. Echanges extérieurs

En 2014, les échanges extérieurs ressortiraient avec un solde global excédentaire de 92 milliards contre un déficit de 21,1 milliards en 2013. Cette amélioration traduit, à la fois, celle du compte courant et du compte de capital et d'opérations financières.

En effet, le déficit du compte des **transactions courantes** est estimé à 731,6 milliards (9,6% du PIB) en 2014 contre 789,4 milliards (10,8% du PIB) en 2013, soit une amélioration de 1,2 point de pourcentage. Cette situation reflète l'amélioration des transferts courants (+41 milliards), du solde commercial (+16,4 milliards) et des services nets (+3,5 milliards), atténuée par le léger repli des revenus nets (-3 milliards). Quant au solde du **compte de capital et d'opérations financières**, il est estimé, en 2014, en excédent de 823,6 milliards contre 768,3 milliards en 2013, soit une amélioration de 55,3 milliards, imputable au compte d'opérations financières (+51,6 milliards).

II.2. Perspectives

II.2.1. Evolution de la situation économique et financière

Secteur réel

En 2015, la relance de l'économie sénégalaise devrait se consolider, sous l'impulsion de l'accélération de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Les perspectives mondiales plus favorables conjuguées à la poursuite de l'amélioration de la situation socio-politique et sanitaire dans la sous-région seraient favorables à l'économie nationale. Par ailleurs, l'activité économique tirerait avantage des mesures prises par le Gouvernement pour accompagner le secteur privé, à travers le FONSI, le FONGIP et la BNDE.

Le taux de croissance du PIB réel est attendu à 5,4% en 2015 contre une projection de 4,5% en 2014. Ce regain d'activité serait porté par la relance du secteur primaire associée à la vigueur des activités dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Reflétant notamment la reprise escomptée dans le sous-secteur agricole, l'activité dans **le secteur primaire** devrait s'améliorer en 2015. Elle est ainsi projetée à 5,2% en 2015 contre 0,8% en 2014.

Le **secteur secondaire** devrait profiter du démarrage de la mise en œuvre des projets structurants inscrits dans le PSE. L'activité dans ce secteur est prévue en hausse de 6,8% en 2015 contre 4,9% en 2014. Ce raffermissement serait imputable notamment à la vigueur des sous-secteurs des bâtiments et travaux publics (BTP), des matériaux de construction, du raffinage de pétrole et de l'énergie conjuguée au regain d'activité attendu dans les activités extractives, la fabrication de produits chimiques et les industries alimentaires.

Note d'information : OTA 9 Sénégal 6,25% 2015-2022

Dans le **secteur tertiaire**, la croissance resterait sur une tendance haussière avec une progression attendue à 5,2% (contre 5,0% en 2014) en raison des bonnes perspectives dans les postes et télécommunications, les services financiers ainsi que les activités immobilières.

L'investissement, mesuré par la **formation brute de capital fixe** (FBCF), devrait, pour sa part, croître au rythme de 7,3% contre 6,7% en 2014. L'investissement public (+9,9%) tirerait avantage de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Ainsi, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, est projeté à 26,3% en 2015 contre 25,7% en 2014.

Au total, la **demande intérieure** devrait se conforter en termes réels de 5,3% en 2015 contre 3,7% en 2014 soit une hausse de 1,6 point de pourcentage.

S'agissant de la **demande extérieure**, les importations et les exportations de biens et services sont attendues respectivement en hausse de 4,4% et 4,5% en 2015 contre -0,1% et 1,4% en 2014.

L'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 1,4% en 2015 contre une estimation de +0,8% en 2014. Ce relèvement reflèterait essentiellement la hausse des prix aux producteurs dans les secteurs secondaire (2,1% contre -0,1% en 2014) et tertiaire (+1,0% contre +0,6% en 2014). Par contre le secteur primaire devrait baisser passant de 2,5% en 2014 à 2,0% en 2015.

Perspectives budgétaires en 2015

Conformément aux orientations dégagées par la loi de finances de 2015, la gestion budgétaire s'inscrira dans la poursuite d'une maîtrise du déficit budgétaire dans un contexte de mise en œuvre d'importantes réformes et de démarrage des projets prioritaires du Plan Sénégal Emergent. Elle s'appuiera sur le renforcement de la mobilisation des ressources ainsi que la rationalisation des dépenses de fonctionnement conjuguée à une plus grande efficacité des investissements publics. Cette politique devrait permettre de dégager davantage de marges budgétaires au profit des investissements prioritaires du PSE. Globalement, la politique des finances publiques et celle d'endettement resteront prudentes afin de préserver la stabilité macroéconomique. **Par conséquent, le déficit budgétaire dons compris est attendu à 371,4 milliards, soit 4,5% du PIB.**

Les ressources budgétaires en 2015 sont programmées à 1995,7 milliards contre 1860,3 milliards projetés en 2014, soit un accroissement de 135,7 milliards (+7,3%). Cette évolution est imputable principalement aux recettes fiscales, aux dons et à l'intégration des ressources reçues de MITTAL.

Note d'information : OTA 9 Sénégal 6,25% 2015-2022

Les dépenses totales et prêts nets sont projetés à 2367,2 milliards en 2015 contre 2256,7 milliards en 2014, soit une hausse de 110,5 milliards (4,9%). Cette progression programmation est marquée par une meilleure programmation des dépenses d'investissement et une maîtrise accrue des charges de fonctionnement.

Principaux axes de renforcement des recettes et de rationalisation des dépenses en 2015

En termes de mobilisation des ressources, les efforts seront renforcés en ce qui concerne l'amélioration et l'efficacité du recouvrement des recettes internes. L'accent sera mis davantage sur l'élargissement de l'assiette, le renforcement du contrôle et la modernisation de la gestion foncière, domaniale et cadastrale. Des impacts positifs sont aussi attendus de l'application des recommandations de l'audit des crédits de TVA et des prises en charge, la rationalisation des droits de timbre ainsi que la meilleure taxation du secteur financier (banques, assurances). Au cordon douanier, des actions seront accentuées dans le recouvrement de la TVA suspendue, le contrôle des régimes suspensifs et le recouvrement des arriérés de taxes pétrolières.

Les efforts de maîtrise des dépenses courantes seront perpétués à travers notamment la réduction consécutive de la facture téléphonique, le gel des conventions de location de bâtiment à usage de logement. Au niveau des charges de personnel, l'orientation demeure le gel des augmentations, de la création ou revalorisation d'indemnités, ainsi qu'une plus grande maîtrise des effectifs nonobstant leur renforcement dans le secteur de la santé et des services de sécurité.

....et de renforcement des investissements

En 2015, les investissements devraient s'effectuer dans un contexte renforcé à travers notamment les mesures d'amélioration engagées pour (i) le renforcement des liens entre le PSE, le PTIP, le cadre macroéconomique et les objectifs sectoriels, (ii) la sélection plus rigoureuse des projets à partir des critères définis dans le PSE et (iii) le renforcement de l'évaluation ex-ante des projets. L'année 2015 sera marquée par le démarrage des 22 projets phares du PSE qui devront contribuer à la transformation de la structure de l'économie dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte et durable. De plus, les investissements en cours seront poursuivis à travers notamment (i) les travaux d'extension de l'autoroute à péage et le prolongement de la VDN ; (ii) la poursuite de la construction de l'aéroport international Blaise Diagne (iii) la réhabilitation des routes et pistes pour le désenclavement des zones nord et sud ; (iv) l'irrigation et la gestion des ressources en eau ; (v) la diffusion des services électriques en milieu rural ainsi que le renforcement des capacités énergétiques globales et ; (vi) la construction de salles de classe.

Prévisions de la balance des paiements pour l'année 2015

En 2015, la situation des échanges avec le reste du monde devrait être marquée par **une atténuation du déficit du compte des transactions courantes (9,2% du PIB contre 9,6% en 2014)** ainsi que par l'amélioration de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières. Globalement, le solde de la balance des paiements devrait s'établir à (+59,3 milliards), soit une dégradation de 32,7 milliards par rapport à 2014.

Le **déficit du compte courant** est projeté à 760,3 milliards en 2015 contre 731,6 milliards en 2014, traduisant ainsi une dégradation de 28,7 milliards imputable essentiellement à la balance des biens et aux services et revenus nets.

Le solde du compte de capital et d'opérations financières dégagerait un excédent de 819,6 milliards en 2015 contre 823,6 milliards en 2014, soit une baisse de 4 milliards, attribuable essentiellement à la diminution du solde des opérations financières (-17,4 milliards).

Perspectives d'évolution de la situation monétaire en 2015

La situation monétaire devrait être marquée, en 2015, par une augmentation de 59,3 milliards des avoirs extérieurs nets, un accroissement du crédit intérieur de 15% et une expansion de 13,9% de la masse monétaire.

II.2.2. Politique macroéconomique et réformes structurelles

Pour accéder à l'émergence économique avec une société solidaire dans un État de droit, le Sénégal doit, outre l'accélération de la croissance, relever un certain nombre de défis concernant notamment : l'emploi des jeunes, la sécurité alimentaire, l'amélioration de l'environnement des affaires, la bonne gouvernance et l'assainissement des finances publiques. Pour accélérer sa marche vers l'émergence, le Gouvernement a adopté un nouveau modèle de développement à travers une stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent, qui constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur les moyen et long termes. Conformément aux orientations déclinées dans le PSE, le Gouvernement mettra en œuvre des politiques sectorielles adéquates et des réformes structurelles appropriées pour atteindre les objectifs fixés.

S'agissant du **secteur primaire**, la faiblesse de la croissance dans ce secteur est expliquée en partie par les niveaux insuffisants de productivité, liés notamment au déficit des infrastructures de soutien à la production, aux difficultés d'accès aux facteurs de production (eau, intrants de qualité), à la vulnérabilité de l'agriculture face aux aléas climatiques, à la faible structuration des chaînes de valeur agropastorales, aux problèmes d'accès au foncier et aux financements. Les actions et initiatives à

Note d'information : OTA 9 Sénégal 6,25% 2015-2022

entreprendre sont déclinées dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui s'appuie sur la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP). L'objectif global est d'augmenter la production et la productivité aux niveaux de tous les sous-secteurs, dans une perspective de renforcement de la sécurité alimentaire, de relance de la croissance économique et de réduction significative de la pauvreté, notamment en zones rurales.

Concernant le **secteur secondaire**, le Gouvernement ambitionne de « booster » la production industrielle grâce à une amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises à travers notamment une réduction des coûts des facteurs. A cet effet, une attention particulière est portée au sous-secteur de l'énergie dont les difficultés continuent de peser sur les performances de toutes les composantes de l'économie nationale.

Au niveau du **secteur tertiaire**, pour le renforcement des activités et l'amélioration de la production et de la productivité des différents sous-secteurs du tertiaire, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre les efforts, notamment dans les domaines des télécommunications, des transports, du commerce et du tourisme à travers la mise en œuvre de politiques et de stratégies adéquates.

Sur le plan de la **gestion budgétaire**, le Gouvernement entend poursuivre les efforts ainsi que les mesures visant la réduction du déficit budgétaire afin de préserver la stabilité du cadre macroéconomique. La politique budgétaire s'appuiera sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement au profit des investissements prioritaires du PSE. Le PSE suppose un fort accroissement de l'investissement public et de son efficacité. En conséquence, des efforts substantiels de mobilisation des recettes, de renforcement de l'efficacité de l'investissement et de poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement seront fournis. Pour accroître sensiblement les recettes budgétaires, d'importantes mesures d'administration fiscale et de politique fiscale seront entreprises. La mise en œuvre du PSE suppose une réduction substantielle du ratio des dépenses courantes au PIB. Ainsi, les actions visant la réduction du train de vie de l'Etat seront poursuivies et élargies dans différents domaines (fournitures diverses, factures téléphoniques, logements de fonction, etc.). L'évolution de la masse salariale sera limitée par un gel des recrutements au-delà des remplacements et le recours aux heures supplémentaires sera fortement réduit. Dans le domaine de la gestion de la commande publique, un processus de révision du code des marchés publics est engagé dans le souci de concilier l'exigence de transparence et la célérité, pour une plus grande efficacité de la dépense publique.

Pour améliorer la **transparence budgétaire**, la culture de la gestion axée sur les résultats sera internalisée à tous les niveaux de l'Administration publique, à travers la mise en place de structures de planification et de suivi-évaluation dédiées et le renforcement des capacités des personnels. Ainsi, les

Note d'information : OTA 9 Sénégal 6,25% 2015-2022

capacités de l'administration en matière de formulation de politiques publiques, de programmation budgétaire, de pilotage et de suivi-évaluation seront renforcées. L'Etat mettra en place des mécanismes innovants dans la recherche de partenariats stratégiques pour le financement de ses investissements à fort intensité de capital avec le recours à l'expertise qualifiée pour l'accompagnement dans les projets complexes, la structuration de financements PPP et la réalisation d'études stratégiques.

La gestion de la dette à moyen terme continuera à viser principalement la réduction des vulnérabilités de la dette liées aussi bien à sa structure qu'aux coûts. L'exécution d'une politique prudente en matière d'endettement constituera un des principaux instruments pour l'instauration et la préservation de la stabilité macroéconomique qui est axée sur le maintien de la dette publique.

Le Gouvernement entend signer un autre programme avec le FMI à la fin de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE), prévue à fin 2014. Ce programme vise à maintenir les résultats acquis à travers la mise en œuvre de l'ISPE, notamment en matière de gouvernance des finances publiques afin de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et d'améliorer l'environnement des affaires. L'exécution d'une politique prudente en matière d'exécution budgétaire et d'endettement constituera le principal instrument pour l'instauration et la préservation de la stabilité macroéconomique, qui est axée sur le maintien d'une inflation faible et la viabilité de la dette publique.

II.3. Notation souveraine du Sénégal

Le Sénégal fait l'objet d'une double notation par les Agences Standard and Poor's (S&P) et Moody's. Le 19 juin 2015, Standard and Poor's (S&P) a confirmé les notes à long terme «B+ » et à court terme « B » de la dette en devises et en monnaie locale, avec une perspective stable qui traduit l'hypothèse selon laquelle, au cours des douze prochains mois, les investissements prévus afin de favoriser la croissance, mais aussi la poursuite de l'amélioration des déficits budgétaire et courant se concrétiseront.

Quant à l'Agence Moody's, elle a maintenu, à la suite de sa dernière mission de revue conclue le 07 novembre 2014, la note « B1 » en passant de la perspective « stable » à la perspective « positive ».

Il est à noter qu'à ce jour, le Sénégal n'a connu aucun défaut dans le paiement de sa dette.

II.4. Présentation de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor

Au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de la mise en œuvre de la politique économique et financière définie par le Gouvernement, la Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) est l'administration compétente pour, notamment, la mise en œuvre, la

Note d'information : OTA 9 Sénégal 6,25% 2015-2022

comptabilisation de l'opération et le suivi du service financier de l'emprunt (planification et mise en paiement des sommes échues).

II.4.1 Missions

La DGCPT, organisée par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, est chargée de :

- l'élaboration, en collaboration avec les départements ministériels et les services concernés, des règles et des procédures relatives aux opérations sur deniers publics (règles de comptabilité publique) ;
- l'exécution de toutes opérations de trésorerie et de la gestion de la dette publique, notamment :
 - des opérations d'émission de titres publics (bons et obligations du Trésor) sur les marchés de capitaux ;
 - du suivi et du remboursement de la dette publique ;
 - de la réalisation de l'équilibre permanent de la trésorerie.
- l'exécution de toutes opérations de recettes et de dépenses du budget général, des budgets annexes, des comptes spéciaux du Trésor et des budgets des collectivités locales ;
- la tenue de la comptabilité de l'Etat et de la production des comptes publics (Comptes de gestion et Compte général de l'Administration des Finances

II.4.2 Organisation des services

La DGCPT, placée sous l'autorité d'un Directeur Général assisté d'un Coordonnateur, comprend un certain nombre de services qu'on peut grouper en deux (2) grandes catégories :

- des services d'administration et de conception qui comprennent, en dehors des services rattachés et services propres (Division des Etudes économiques et des Statistiques, Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor et Centre informatique) :

- la Direction de l'Administration et du Personnel
- la Direction de la Comptabilité Publique ;
- la Direction du Secteur Parapublic ;
- la Direction du Contrôle Interne ;
- la Direction de la Dette Publique.

- et des services opérationnels impliqués dans l'exécution des opérations de recettes, de dépenses et de trésorerie ainsi que dans la production des états de synthèse sont les postes comptables supérieurs ci-dessous :

- la Trésorerie générale ;
- la Trésorerie Paierie pour l'Etranger
- la Paierie générale du Trésor ;
- la Recette générale du Trésor ;
- les Trésoreries paieries régionales.

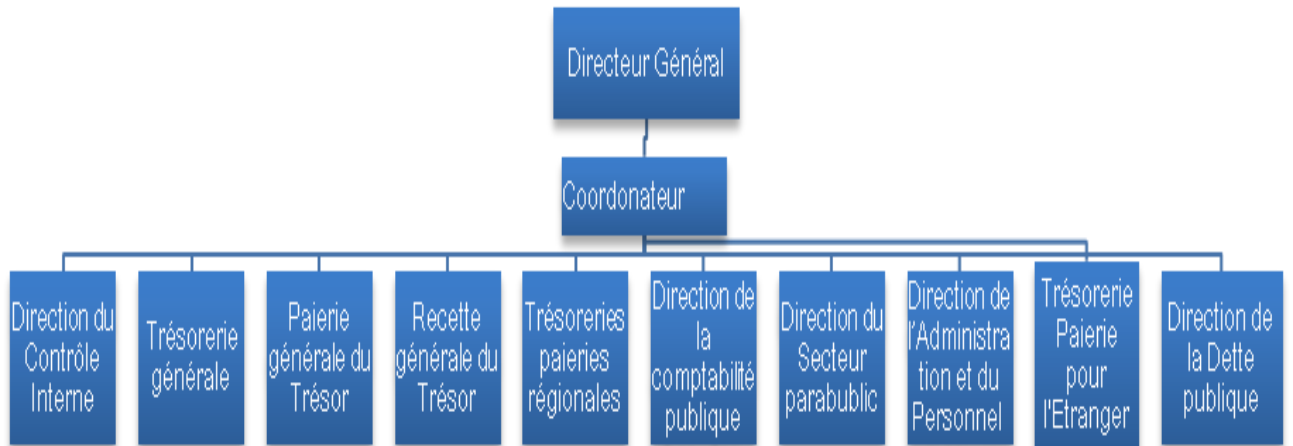
A ces postes comptables sont rattachés des postes comptables subordonnés que sont :

- les perceptions ;
- les recettes perceptions municipales ;

Note d'information : OTA 9 Sénégal 6,25% 2015-2022

Ce dispositif permet de mailler le territoire et d'exécuter les opérations de l'Etat au niveau le plus fin de l'organisation administrative tout en rendant possible la centralisation et l'agrégation des données financières aux fins de production de comptes exhaustifs.

L'organigramme de la DGCPT se présente comme suit :



III. ANNEXES

Note d'information : OTA 9 Sénégal 6,25% 2015-2022

ANNEXE 1 : PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DU CADRAGE MACROECONOMIQUE 2009- 2014 ET CRITERES DE CONVERGENCE

Agrégats macroéconomiques	2 009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de croissance réel	2,4%	4,2%	1,7%	3,4%	3,5%	4,5%
Déflateur du PIB (%)	-1,8%	1,8%	4,2%	2,3%	-1,4%	0,8%
Taux d'investissement	22,0%	22,0%	25,8%	29,8%	27,2%	26,6%
Taux de FBCF	23,0%	22,2%	24,5%	24,0%	25,1%	25,7%
Taux de pression fiscale	18,0%	18,8%	18,9%	18,8%	18,4%	18,9%
Taux d'épargne intérieure	5,1%	6,6%	7,2%	8,1%	6,1%	6,9%
publique	2,8%	4,7%	3,6%	4,4%	4,4%	5,7%
privée	2,3%	1,9%	3,6%	3,7%	1,7%	1,2%
Taux d'épargne nationale	16,0%	19,0%	17,5%	17,6%	18,5%	16,4%
PIB au prix du marché (en milliards de FCFA)	6027,5	6395,4	6774,6	7164,6	7307,7	7702,5
PIB par tête (en milliers de FCFA)	514,4	532,4	550,2	567,7	567,6	583,7
CRITERES DE CONVERGENCE	2 009	2010	2 011	2012	2 013	2014
Premier rang						
Solde budgétaire /PIB nominal (norme<=3%)	-4,9%	-5,2%	-6,7%	-5,8%	-5,5%	-5,1%
Taux d'inflation annuel moyen (<=3%)	-0,9%	1,2%	3,4%	1,4%	0,7%	ND
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal(<=70%)	27,9%	35,0%	39,7%	42,9%	45,7%	53,1%
Second rang						
Masse salariale/Rec fiscales (norme <=35%)	33,6%	32,8%	33,2%	34,1%	34,6%	33,1%
Pression fiscale (norme >=17%)	18,0%	18,8%	18,9%	18,8%	18,4%	18,9%

Source : DPPE/DGPPE/MEFP

Note d'information : OTA 9 Sénégal 6,25% 2015-2022

ANNEXE 2 : TABLEAU DES OPERATIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

TOFE (Page 1)

<i>(en milliards sauf indication contraire)</i>	2009	2010	2011	2012	2013	<i>2014 proj. LFR</i>
1. Total recettes et dons	1304,7	1398,3	1526	1670	1659	1805,3
1.1 Recettes budgétaires et FSE	1121,9	1236,5	1376	1464	1471	1586,7
- Recettes budgétaires hors Fse	1121,9	1236,5	1336	1423	1433	1548,3
Recettes fiscales	1084,6	1194,7	1287	1352	1342,8	1459,4
Recettes non fiscales	37,3	41,7	50	71	90,2	88,9
- FSE			39	41	38,4	38,4
1.2 Dons	182,8	161,9	150	206	187,5	218,6
Budgétaires	46,5	21,5	38	52	19,8	37,9
En capital	136,3	140,4	113	154	167,7	180,7
2. Dépenses totales et prêts (net)	1608,0	1728,8	1980	2090	2059,0	2201,7
2.1 Dépenses courantes	997,9	995,2	1233	1257	1262,8	1306,7
Traitements et salaires	364,4	392,3	428	462	464,7	485,5
Intérêts sur la dette publique	45,3	60,1	104	108	113,2	127,0
Extérieure	23,1	38,0	62,0	52,0	55,4	69,0
Intérieure	22,2	22,1	42	56	57,8	58,0
Autres dépenses courantes	588,2	542,8	702	688	684,9	694,2
Fournitures, entretien et autres	339,5	302,6	367	333	313,6	323,2
PPTe et IADM financés	9,0	12,3	11	12		
Transferts et subventions	248,6	240,2	335	355	336,2	336,0
Dépenses courantes FSE					35,0	35,0
2.2 Dépenses en capital	606,9	735,7	718	814	801,3	888,0
Financement intérieur et sur prêts non concess	369,3	436,5	475	492	477,3	530,0
Financement extérieur	237,6	299,1	244	322	324,0	358,0
2.3 Prêts nets	3,2	-2,1	28	19	-5,1	7,0
Prêts rétrocédés	6,0	1,3	36	37	10,4	10,0
<i>dont FSE</i>			34			
Remboursement des prêts rétrocédés	-2,8	-3,4	-8	-18	-15,5	-3,0
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles	0,0	0,0	0			
Solde Global de l'Administration Centrale	-303,3	-330,5	-455	-420	-400,0	-396,4
Entités non financières du secteur public						
Solde Global des entités non fin. du secteur public	9,4	-3,2	0	0	-0,4	0,0
Balance primaire Adm. Centrale	-248,5	-270,4	-351	-312	-287,2	-269,4
Solde de base (déf. UEMOA)	-245,3	-195,3	-333	284,5	-268,6	-250,0
5. Solde global dons compris (Adm. Cent. et entités non fin. du secteur public)	-293,9	-333,7	-455	-420	-400,4	-396,4

Note d'information : OTA 9 Sénégal 6,25% 2015-2022

Solde global dons non compris (-)	-476,7	-495,5	-605	-626	-587,9	-615,0
-----------------------------------	--------	--------	------	------	--------	--------

TOFE (Page2)

<i>(en milliards sauf indication contraire)</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014 proj. LFR
6. Financement	293,9	333,7	455	420	400,4	396,4
7. Financement extérieur	225,5	180,0	422	470	151,0	408,1
8 Financement intérieur (I.+II.)	68,8	155,8	33	-51	250,7	-11,6
I. Financement Bancaire (A+B+C)	97,9	155,3	12	-195,3	162,7	89,9
A. BCEAO (1+2+3)	133,1	161,8		-158,9	31,2	-116,0
B. Banques commerciales	-27,4	-6,5		-38,4	130,8	205,9
C. Institutions financières non-bancaires						
II. Financement non-bancaire	-29,1	0,5	21,0	145	87,9	-101,6
Erreurs et omissions	-0,4	-2,1	0	0	-1,3	0,0
9. Ecart de financement	0,0	0,0	0	0	0,0	-0,1

ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES

BENIN

COTONOU

Avenue Jean-Paul II

B.P. 325 RP

Telephone : (229) 31-24 66 –31 37 82

Telex : 5211 BCEAO COTONOU

Telefax : (229) 31 24 65

NIGER

NIAMEY

Rue de l'Uranium

B.P. 487

Telephone : (227)72 33 30/ 40

Telex : BCEAO 5218 NI

Telefax : (227) 73 47 43

BURKINA

OUAGADOUGOU

Avenue Gamal Abdel Nasser

B.P 356

Telephone : (226) 50 30 60 15/16/17

Telex : BCEAO 5205 BF

Telefax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

DAKAR

Boulevard du General de Gaulle x

Angle Triangle Sud

B.P. 3159

Telephone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84

Telex : 21839 BCEAO SG

Telefax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

ABIDJAN

Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue

Delafosse

BP 1769 ABIDJAN 01

Telephone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00

Telex : BC ABJ CI 23474 . 23761 . 22601

Telefax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

TOGO

LOME

Rue Abdoulaye FADIGA

BP 120

Telephone : (228) 221 53 84

Telex : 5216 BCEAO TO

Telefax : (228) 221 76 02

MALI

Note d'information : OTA 9 Sénégal 6,25% 2015-2022

BAMA KO

Boulevard du 22 octobre 1946

B.P. 206

Telephone : (223) 222 2541 et 222 54 06

Telex : BCEAO 2574 MJ

Telefax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

BISSAU

Avenue Amilcar CABRAL

B.P. 38

Telephone : (245) 21 55 48 – 21- 41 73

et 21 14 82

Telex : 289 BCGB1

Telefax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar -Sénégal

FAX : (221) 33 839 45 57

Tél.: (221) 33 839 08 14

E-mail : adjudications@umoatitres.org